

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

DELIBERATION N° DEL052-20

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON, E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Compte de gestion 2019.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2019.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	9 487 648,94 €
Recettes :	10 080 051,61 €
Excédent de l'exercice 2019 :	592 402,67 €
Excédent de clôture 2019 :	3 142 979,60 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	3 006 559,07 €
Recettes :	2 448 039,93 €
Déficit de l'exercice 2019 :	558 519,14 €
Excédent de clôture 2019:	680 020,18 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget ville.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre Verri

Pierre VERRI.